

CONSEIL ASSISTANCE EN TERRASSEMENT ET MINAGE



Mise à jour 2025

FORMATION
Préparation au Certificat de
Préposé au Tir (CPT)
Option complémentaire 8
Amorçage par dispositifs électroniques

Durée de la formation

2 journées de formation en salle (14h). Prévoir 1 journée supplémentaire pour l'examen.



Public concerné

Ensemble des salariés dont la fonction nécessite une connaissance sur l'amorçage des tirs par dispositif électronique

- Boutefeu réalisant le tir
- Agents de maîtrise s'assurant de la sécurité des tirs.
- Encadrants souhaitant acquérir des connaissances sur l'amorçage par dispositifs électroniques

Pré requis

Être titulaire du Certificat de Préposé au Tir de base (CPT).

Depuis le décret no 2022-1328 du 17 octobre 2022 une autorisation individuelle préalable aux formations à l'emploi de produits explosifs délivré par le préfet du département du domicile est obligatoire pour suivre la formation.

Objectif de la formation

Assurer une formation de qualité pour permettre aux apprenants d'être admis avec succès aux épreuves de validation de l'option 8 « amorçage par dispositifs électroniques » conformément au référentiel de l'éducation nationale.

Arrêté du 26 mai 1997 portant création du certificat de préposé au tir.

Objectif pédagogique

A l'issue de la formation, les stagiaires doivent être capables de réaliser en sécurité des tirs utilisant des dispositifs d'amorçage électroniques (détonateurs électronique et exploseur séquentiel)

Contenu Conforme au référentiel Education Nationale

- Rappels des différents types de détonateurs.
- Avantages et inconvénients de l'amorçage séquentiel et électronique
- Rappel de notions d'électricité.
- Utilisation des matériels propre pour les amorçages séquentiels et détonateurs à retard réglable
- Tir séquentiel électronique
- Description de l'exploseur séquentiel et électronique.

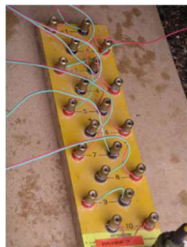
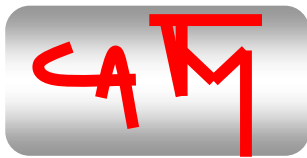
CONSEIL ASSISTANCE EN TERRASSEMENT ET MINAGE

Siège Social : 7 Bis Impasse des mimosas, 34 990 JUVIGNAC

Numéro de déclaration d'activité : 91340685134

Page 1 sur 2

RCS Montpellier TI 450 071 196 -0031- Code APE 7112B- SIRET 450 071 196 00031



Evaluation

L'Evaluation des candidats se fait par une interrogation orale sur les sujets traités précédemment afin de vérifier les acquis puis par une étude de cas à la fin de la formation et un QCM en fin de formation

Examen

A la suite de la formation un examen est organisé par l'inspection Académique. L'examen comprend deux épreuves :

- Oral (questions techniques et sécurité) - EP1
- Pratique : Tir factice - EP2

Handicap

Mise en place d'un aménagement spécifique à la demande.

Intervenants

- Formatrice : Sophie DUCLOS, ingénieur expert
- Responsable administratif et Référent Handicap : Laurent BOUSQUET

Méthode pédagogique

- ♦ Cours magistral
- ♦ Projections vidéo
- ♦ Échange et animation autour de retours d'expérience du formateur.
- ♦ Rythme pédagogique adapté en fonction du public.

Coût et Financement

Pour la formation et l'inscription à l'examen :
800 € HT / stagiaire

Programmation

Planification sur demande d'une formation à partir de 6 candidats inscrits minimum.

➤ Délai 6 mois maximum.

Réception préalable des dossiers d'inscription 1 mois avant le début de la formation.

CATM : Organisme formateur agréé

Contacts :

Sophie DUCLOS Tél : 06.80.01.52.90

Courriel : sduclos@catm-ingenierie.fr

Laurent BOUSQUET Tél : 06.18.35.55.50

Courriel : lbousquet@catm-ingenierie.fr